

Informations de base	
<p>2021/2852(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche: critères de calcul des surcoûts supportés par les opérateurs lors de la pêche, de l'élevage, de la transformation et de l'écoulement de certains produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques</p> <p>Complétant 2018/0210(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer</p>	<p>Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur</p>

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">PECH</div> Pêche		